

Cours n°3 : Les autres fonctions liées au nom : « Complément du nom, complément de l'antécédent, et apposition »

➤ Le complément du nom

Le complément du nom est un mot ou un groupe de mots **qui complète et précise un autre nom**. En général, il **est placé juste après le nom qu'il complète**. Il peut être **supprimer** de la phrase.

- ❖ Généralement, il est relié au nom par **une préposition** : « **à, dans, par, pour, en, vers, avec, de, sans, sous, sur, contre** » etc. Voici des exemples :
 - Mes parents achètent un carnet **de timbres**.
→Le complément du nom est « de timbres ». Il complète et précise le sens du nom « carnet ».
On peut le supprimer et dire : « Mes parents achètent un carnet. »
 - Le chien **du voisin** est très gentil.
 - J'ai construit une petite maison **en carton**.
 - Il a commandé un café **sans sucre**.

- ❖ Parfois, il est relié au nom directement sans préposition. Voici des exemples :
 - « Un steak **frites** »
 - « Un papier **journal** »
 - « Le rayon **livres** »
 - « Avenue **Victor** »

Les natures des mots ou groupes de mots qui peuvent avoir la fonction « complément du nom » :

Nature du complément du nom	Exemple
Un nom.	J'ai trouvé une pomme de pin .
Un groupe nominal.	Ils ont fait un voyage de trois semaines .
Un pronom.	C'est une lecture pour tous .
Un adverbe.	Les gens d'ici sont très accueillants.
Un infinitif introduit par une préposition.	C'est l'heure de manger .

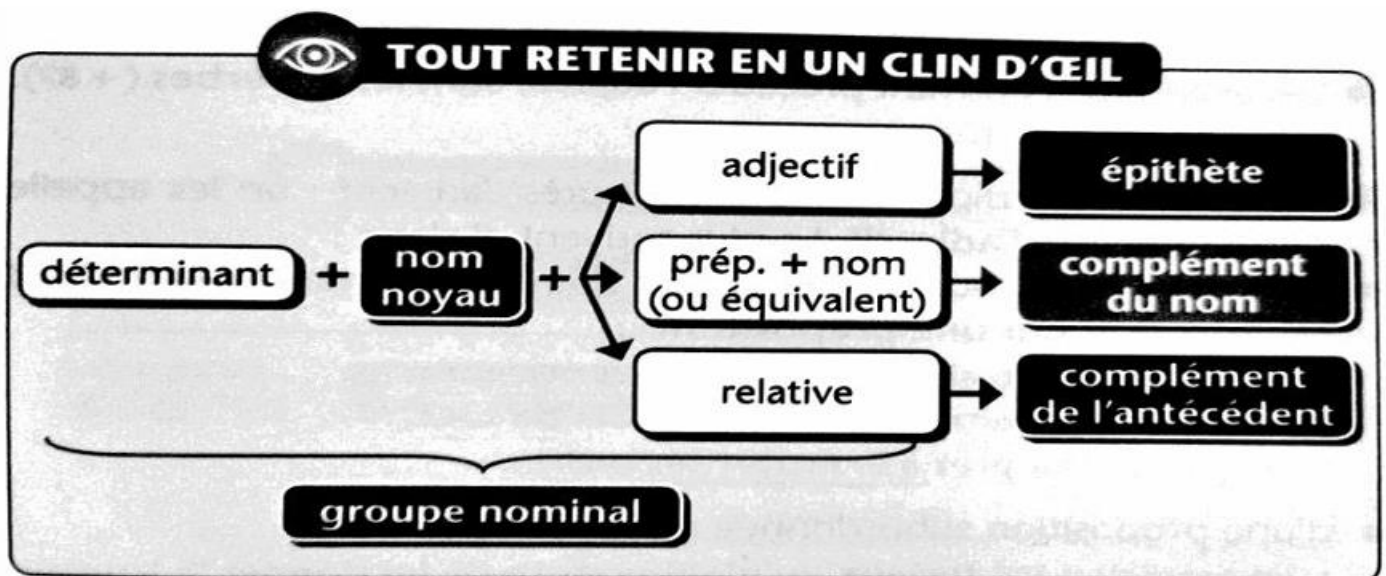
➤ Le complément de l'antécédent

Le complément de l'antécédent (CDA) désigne la fonction d'une proposition subordonnée relative qui apporte des précisions sur un nom, et qui est introduite **par un pronom relatif : « qui, que, quoi, dont, où, lequel et ses formes contractées auquel et duquel... »**.

Par conséquent, le complément de l'antécédent fait partie du groupe nominal car il apporte des précisions sur un nom afin de l'enrichir.

Le CDA est facultatif, il n'est pas obligatoire. Cela signifie qu'il **peut être supprimé de la phrase !**

- Je suis parvenu à retenir une leçon **qui était difficile**.
→ la proposition subordonnée relative « qui était difficile » possède la fonction « CDA » du mot « leçon ».
C'est bien un CDA car on peut le supprimer de la phrase, ce qui va alors donner : « Je suis parvenu à retenir une leçon ».
- Je porte un gilet **qui possède plusieurs boutons**.
→ « qui possède plusieurs boutons » a la fonction complément du nom « gilet ».
C'est bien un CDA car on peut le supprimer de la phrase, ce qui va alors donner : « Je porte un gilet ».



➤ La fonction « apposition »

L'apposition est une fonction remplie par un mot ou un groupe de mots qui apporte un **complément d'informations** à un nom ou à un groupe nominal, dans une sorte de mise entre parenthèses implicite. Elle est placée juste à côté du mot (ou des mots) qu'elle complète, **soit avant soit après**.

Ce mot (ou groupe de mots) est **séparé du nom par un signe de ponctuation** : le plus souvent **par des virgules ou après deux points**. Voici des exemples :

- Le manoir, **construction ancienne**, est gigantesque.
→ « construction ancienne » est l'apposition, qui apporte des informations sur le nom « manoir ».
- La maison, **isolée**, m'effrayait fortement.
- Ce pirate, **qui est célèbre pour ses exploits**, s'appelle Jack.

Les natures des mots ou groupes de mots qui peuvent avoir la fonction « apposition » : →

Nature de l'apposition	Exemple
Un adjectif	Navré , l'homme sortit tristement.
Un nom propre ou commun	Flaubert, écrivain célèbre , mourut en 1880.
Un verbe à l'infinitif	J'ai deux passions : lire et chanter .
Une proposition conjonctive complétive « que »	Il n'a qu'une crainte, que je le dénonce .